



Compte-rendu
Réunion Conseil Administration
Tenu au siège social le vendredi 24 mars 2017

Présents : Alain LACOUR, Thierry MAILLARD, Christian ZIMMERMAN, Agnielle MAILLARD, Florence FREYHUBER, Marie Claude ROBERT
Excusée : Françoise JOUANNIC

1°- Procès-Verbal de la réunion du C.A. du 14/02/2017 tenue à la maison du bridge : pas d'observations particulières. Le PV est validé à l'unanimité des présents et remerciements à Françoise pour son travail

2°- Procès-Verbal de la réunion du Bureau du 14/03/2017 tenue à la salle Saint Benoît :

Le PV a été complété par un document annexe concernant le point d'apprentissage du bridge.

Les membres du C.A. débattent du contenu du P.V. en ce qui concerne le mode de tarification des cours de bridge.

Alain rappelle la stratégie du C.B.C. qui s'impose d'organiser le renouvellement progressif de ses membres à mesure que l'âge, la maladie, éloignent nos joueurs des tables. Il indique que c'est essentiel à un Club.

Il a lui même trouvé Nathalie Mitouart qui se propose de délivrer des cours moyennant une indemnisation de 50 € par séance, à titre de défraiement. Cela implique implicitement d'avoir une dizaine d'élèves à chaque cours.

Les membres du C.A., élèves de Nathalie Coubard lui ont également posé la question. Elle serait prête à donner des cours en respectant les mêmes conditions de tarif qu'à Champfleury et à Bezannes afin de ne pas créer de risque de concurrence déloyale (35 € par trimestre)

Un débat s'instaure : le C.B.C. doit-il ou non avoir la main mise sur les enseignants au travers de la collecte du prix des cours au niveau du C.B.C. ou bien doit-on laisser les enseignants maîtriser cet aspect pour leur propre compte?

Les arguments sont échangés entre les administrateurs qui conviennent de laisser leur liberté aux enseignants quant au contenu de l'enseignement délivré mais ont du mal à se mettre en harmonie quant à la gestion des flux financiers associés (lesquels resteront toujours modestes).

Un argument essentiel apporté par Alain est qu'un point d'apprentissage n'a pas pour objectif d'être rentable et que nous pourrions supporter le déficit et indemniser les enseignants à hauteur de 50 € par séance de 3 heures. Il est précisé que les enseignants bénéficieront déjà de la salle (chauffée, espérons-le) à titre gratuit et que cela est déjà un bon avantage accordé.

Un autre argument collectif est que nous ne pouvons pas absorber un recrutement trop important puisque déjà notre tournoi du vendredi affiche quasiment complet avec entre 16 et 18 tables depuis le début du mois de mars. Objectivement, nous ne

pourrons jamais dépasser 20 tables, et ce dans le brouhaha qui risque d'éloigner certains de nos joueurs les plus anciens et les plus fidèles.

Finalement, il est convenu d'adopter le P.V. de la Réunion du Bureau sans retenir l'idée de carnets de tickets de cours et de prendre contact avec les deux enseignantes désignées au PV de la Réunion de Bureau pour qu'elles nous précisent par écrit leur projet en réponse au document intitulé « projet de création d'un point d'apprentissage du bridge » qui leur sera rapidement transmis. Leur projet devra inclure les horaires, activités envisagées, tarifs, et date de mise en place.

3°- Point sur la convention de mise à disposition :

Christian ayant rencontré le Curé de la Paroisse jeudi 23/03 a dressé un CR de cet entretien qu'il a adressé dès vendredi matin aux membres du C.A.

Voici le document intégralement :

Chers amis,

J'avais RDV hier en fin d'après-midi avec le Curé de la paroisse Faubourg de Laon et son Trésorier pour finaliser notre convention de mise à disposition de la salle saint Benoît.

De cela il ressort plusieurs choses, bonnes ou moins bonnes.

Commençons par les bonnes

1. Nous devrions être tranquilles pour les 4 années à venir en terme de durée. Le diocèse pourrait avoir des projets à plus long terme. Pour le moment rien, si ce n'est un changement d'évêque courant 2018 ou en 2019 (l'actuel atteint 75 ans l'an prochain). Son successeur devra faire le tour de son diocèse avant que des projets prennent corps.

Au delà des 4 ans, la salle de la rue Périn pourrait nous être mise à disposition. Le problème majeur est que tout autour, ce sont des zones de stationnement payant. On peut garer 7 à 8 voitures dans une cour. En même temps, on est à 40 m de l'arrêt de tramway.

Bref, j'ai écarté cette solution pour l'immédiat, préférant la grande cour.

Si à terme il fallait aller rue Périn, nous devrions préparer nos joueurs à cette évolution en prenant le temps.

2. Nous sommes autorisés à utiliser les salles à partir de 09 h le matin pour développer une activité d'apprentissage du bridge.

Pour les choses plus neutres

1. La paroisse ne souhaite pas que l'on utilise Stéphane Gassmann pour la préparation de la salle. "Qu'il accomplisse déjà sa mission" m'a-t-on répondu. Nous pouvons donc répondre favorablement à la proposition de Christian Hugon qui est prêt, moyennant indemnisation à préparer la salle. Nous lui demanderons également de s'occuper de la propreté des toilettes. J'avais proposé 12€ par semaine à Stéphane qui n'a jamais donné réponse. Nous devrions pouvoir proposer la même somme à Christian Hugon, sous la forme d'une indemnité compensatrice non salariée.

2. La paroisse souhaite que je lui fasse remonter les manquements quant à la propreté des locaux. Par exemple, suite à la soirée JOC. C'est en effet à Stéphane qu'incombe la gestion des salles et la vérification de leur état de propreté et, le cas échéant, la remise en ordre.

Au chapitre des nouvelles moins bonnes, et je m'y attendais, l'on a parlé du prix.

1. Stéphane Gassmann n'a aucun pouvoir pour négocier ou signer une convention et les autorités ont découvert un peu par hasard notre projet de convention quand j'avais proposé de financer quelques travaux.
2. J'ai indiqué que je ne voulais pas que notre arrivée modifie les conditions appliquées au Tango. Il m'a été répondu que la convention Tango n'était pas non plus du ressort de Stéphane et qu'elle allait aussi évoluer.
3. Le Père Nguyen a été Curé à Sedan et il y mettait à disposition du club local (bridge, belote, tarot ??) une salle un après midi par semaine pour un prix de 100 € par mois. J'ai immédiatement donné mon accord pour que notre occupation (deux journées pleines) soit de 1200 € par an. Accepté. C'est plus cher que prévu mais pas gravissime.
4. Par ailleurs, nous sera demandée une contribution pour le chauffage. C'est à déterminer en fonction d'une évaluation du coût réel. Cela viendra donc s'ajouter à l'ensemble.
5. Compte tenu du prix tant à la Maison du Bridge qu'à la salle Saint François Xavier, nous resterons en deçà.

J'ai rédigé cela en vue de vous mettre clairement au courant et pour pouvoir consacrer pleinement notre temps ce soir à d'autres points essentiels.

Le C.A. valide le CR de cet entretien et autorise Christian afin qu'il finalise au plus vite et signe la convention avec la Paroisse d'hébergement du C.B.C.

4° - Date de l'A.G.E. :

Le C.A. décide de présenter les statuts révisés lors d'une A.G.E. fixée le mardi 25 avril après le tournoi qui sera gratuit et écourté. Un pot clôturera l'après midi.

L'exercice 2016/2017 s'achèvera le 30/06 et les cotisations seront encaissées pour l'année 2017/2018 à partir du 01/07.

Les membres du C.A. seront ensuite renouvelés par moitié à partir de l'A.G.O. du mois de septembre pour respecter l'esprit des statuts révisés.

Le Trésorier aura ainsi 3 mois au lieu de 3 semaines pour boucler l'exercice comptable et préparer le rapport financier.

De même, un commissaire aux comptes aura le temps d'examiner les documents proposés à l'A.G.O.

Le Règlement Intérieur sera rédigé après l'A.G.E. et soumis au vote de la prochaine A.G.O.

5° - Animations :

ALERTE ROUGE : Le voyage à VAUX LE VICOMTE ne pourra pas être organisé si nous sommes moins de 35 personnes. N'hésitez pas à en parler à vos amis. La participation des membres est de 20 €, celle des non membres est de 36 €.

Repas au CAT de Jonchery/Vesle : Nous sommes déjà plus de 45 inscrits

Tournoi du chapeau : Il sera organisé le mardi 16 Mai. Un pot clôturera l'après midi. L'esprit du C.B.C. « Faire la fête pour un budget raisonnable ».

Merci à tous les participants.

La réunion s'est achevée à 20 h 30 et nous remercions vivement Agniette et Thierry pour l'accueil qu'ils ont réservé aux membres du C.A.